

Conseil Municipal du 1^{er} avril 2022

La séance est ouverte à 9 heures 15 par M. Valladier, Maire.

Présents : Mmes Allaire, Manssano, Obolensky (visioconférence), Rader et Steinert et MM. Belnou, Couegnas, Jacob et Valladier
lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée représentée : Mme Montorier, a donné pouvoir à M. Valladier

Mme Rita Rader a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Approbation du Procès-Verbal du 25 février 2022 : le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu.

1 – Subvention Région pour le projet « cœur de village »

Projet « Valorisation du cœur de village : aménagement d'un lieu de détente et d'un espace de rencontre sous préau et création d'un espace jardin partagé nécessitant la rénovation d'un bâtiment communal ». Montant total des travaux = 75 857 € HT (réparation charpente et toiture : 24 879 €, Réparation four : 11 600 € + 4 430 €, espaces détente : 15 415 € + 2 988 € + 15 945 € + 600 € de MO) et le plan de financement est le suivant :

- Montant des travaux HT : 75 857 €

- Recettes : **Subvention Région (40% = 30 204 €)** ; Subvention DETR (30% = 22 757 €) ; Subvention Département :

(25% x 1,03 x 30 000 € = 7 725 €) ; Fonds propres (20% = 15 171 €)

Les travaux retenus dans le cadre du FIC à hauteur de 30 000 € pourraient être l'aménagement de l'espace détente devant la salle polyvalente + le presbytère ou le four (ce choix sera retravaillé avec les services du département en charge du dossier). La subvention FIC passerait de 19 379 € à 7 725 €, en contrepartie la subvention demandée à la Région passe de 18 550 € à 30 204 €. Accord du conseil (délibération 15/2022).

2 – Subvention au titre des amendes de police

Il est proposé de demander 7 500 € (montant maximum) pour les travaux de sécurisation de la voirie du Cheix : écoulement d'eau qui crée une plaque de verglas dans le virage. Il est rappelé le montant des travaux : 12 733 € ; et la demande complémentaire de subvention au titre de la DETR (3 820 €). Demande validée à l'unanimité (délibération 16/2022).

3 – Convention de servitude publique à Tiercelet

Il existe une servitude d'autorisation de passage et d'utilisation d'une conduite d'écoulement des eaux pluviales en sous-sol de la parcelle 157 B 912 pour l'évacuation des eaux de pluie. Un branchement complémentaire permettant de recevoir l'eau issue d'un traitement des eaux par filière compacte pourrait être réalisé.

Il convient de régulariser la situation par la signature d'une convention de servitude d'autorisation de passage et d'utilisation de ladite conduite. La présente convention de servitude est consentie à titre gratuit. Accord à l'unanimité des membres présents et représentés. - (délibération 08/2022).

4 – Remboursement des frais de transport et de restauration de la secrétaire en formation

La secrétaire va bénéficier prochainement d'une formation qui se déroule à Lyon. La municipalité propose de rembourser les frais de transport, dont les péages, et les frais de repas selon les barèmes en vigueur dans la Fonction Publique. Validé à l'unanimité.

Le maire prévient que l'ouverture de la mairie jeudi 7 sera donc impossible pour Annie. M. Couegnas propose d'assurer la permanence d'ouverture et M. Valladier sera présent aussi.

5 – Vote du compte de gestion 2021 de la commune

Le compte de gestion dressé par Laurent MASSON, Inspecteur divisionnaire FiP est conforme. À l'unanimité le conseil municipal approuve ce compte (délibération 09/2022).

6 – Compte administratif 2021 de la commune

M. Valladier présente le compte administratif 2021 qui laisse apparaître au 31-12-2021, un solde d'exécution de l'exercice positif en section de fonctionnement : excédent de +129 042,59 € et un solde d'exécution de l'exercice positif en section d'investissement : excédent de +79 328,38 €.

Après intégration des résultats reportés de l'année précédente et des restes à réaliser, les résultats de clôture cumulés sont un excédent de fonctionnement de 577 813,85 € et un déficit d'investissement de 139 086,55 €. Soit un résultat définitif de 438 727,30 €. À l'unanimité le conseil municipal approuve ce compte (délibération 10/2022).

7 – Affectation des résultats 2021

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, une affectation en investissement (c/1068) de 139 086,55 € ; le reste soit 438 727,30 € est affecté à notre réserve en excédent reporté de fonctionnement (R002). (délibération 11/2022).

8 – Subventions aux associations

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le montant des subventions à attribuer aux personnes de droit privé.

L'association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme : 100 €. L'école de St-Dier pour un voyage scolaire à Paris (4 enfants en CM 1 et CM 2) : 55 € / enfant. Le comité d'animations et l'association de la forêt nourricière demande respectivement 3 090 € et 1 772 €. Les sapeurs-pompiers de St-Jean : 400 € (car la subvention 2021 n'a pas été versée). La mission locale de Cournon (antenne à Billom) : 1,41 € / habitant soit 531,57 €. Proposition d'abonder le compte 6574 à hauteur de 7 000 € dont une somme non affectée de 646,43 €. Il est toutefois précisé que d'autres subventions pourront être votées ultérieurement. (délibération 12/2022).

9 – Vote des taux des taxes foncières

Proposition de maintien des taux. Le produit attendu des taxes directes locales serait donc 108 595 €. Vote unanime (délibération 13/2022).

10– Vote du budget primitif 2022

Le budget proposé s'équilibre en **section de fonctionnement à 700 257,30 €** (recettes 2022 de 261 530,00 € + un résultat positif de fonctionnement reporté de 438 727,30 €) et en **section d'investissement à 323 342,43 €** (recettes 2022 de 302 352,43 € + restes à réaliser recettes 2021 de 20 990,00 € - dépenses 2022 de 163 265,88 € + un solde négatif d'exécution de la section d'investissement reporté de 114 276,15 € et des restes à réaliser de 45 800,40 €).

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions (délibération 14/2022).

La séance est levée à 11h20. Prochain conseil : date à définir